



Les Enfants des Côtes

Projet éducatif

(dernière version – édition de septembre 2025)



*Spectacle de magie - grande illusion (Lorry, mai 2025)
(dans le cadre du transfert de compétences entre l'association Kéatous et 'Les Enfants des Côtes')*

Les Enfants des Côtes

Association inscrite au registre des associations du Tribunal judiciaire de Metz
sous les références : Vol N°123. FOL N°147.

N° Siret : 40203331000028

C/o Ensemble éducatif des Côtes – Chemin terre en Vigne – Vezon – 57420 MARIEULLES
03.87.52.15.03. - @ : descotes.lesenfants@neuf.fr - Site: <https://lesenfantsdescotes.fr>

Sommaire :

Introduction.....	3
1. Fonctionnement et moyens de l'association.....	3
1.1. Historique.....	3
1.2. Buts poursuivis	3
1.3. Vie statutaire	3
1.4. Contexte réglementaire	4
1.5. Conventions et partenariats	4
1.6. Principe tarifaire	Erreur ! Signet non défini.
1.7. Locaux.....	4
1.8. Personnel.....	4
1.9. Une gestion qui s'efforce de préserver l'environnement	5
2. Finalités éducatives	5
2.1. Traduction des finalités éducatives dans les animations.....	5
2.2. Education culturelle et aux écrans	5
2.3. Education à l'environnement.....	6
2.4. Education physique et à l'attention	7
2.5. Education à la diversité et à la solidarité	7
2.6. Education à la citoyenneté et à la démocratie.....	8
Conclusion.....	8



Les équipes d'animation du centre aéré et des colos de l'été 2025

Introduction

Cette dernière édition du projet éducatif des ‘Enfants des Côtes’ a été validée par le conseil d’administration de l’association en septembre 2025 . Il fait l’inventaire des finalités éducatives que l’association s’est donnée et des moyens qui lui sont alloués pour les atteindre.

Les ‘Enfants des Côtes’ sont affiliés à la Ligue de l’enseignement – Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle. Le projet éducatif de l’association s’inscrit par conséquent en complémentarité du projet éducatif de la fédération. Ce dernier affirme la nécessité :

- ⊕ de développer progressivement l’autonomie intellectuelle et la capacité d’analyse des enfants et des adolescents, notamment en favorisant l’accès aux savoirs et à la culture ;
- ⊕ de former progressivement les enfants et les adolescents à l’exercice de leur future citoyenneté, par un apprentissage des responsabilités ainsi qu’une éducation aux droits de l’être humain, à la paix et à la diversité.

1. Fonctionnement et moyens de l’association

1.1. Historique

L’association a été créée le 19 mai 1995 pour répondre aux besoins de garde des familles du SIVOM¹ des Côtes (Fey, Marieulles-Vezon, Lorry-Mardigny, Arry).

1.2. Buts poursuivis

L’association a pour objets:

- ⊕ la gestion de l’accueil périscolaire des enfants scolarisés à Vezon:
 - accueil le matin avant l’école ;
 - accueil à la pause méridienne avec la cantine ;
 - accueil après l’école ;
 - accueil le mercredi en période scolaire.
- ⊕ l’organisation d’activités extrascolaires:
 - centres aérés pendant les vacances pour les enfants scolarisés en primaire ;
 - animation d’un accueil de loisirs ouvert aux collégiens et aux lycéens;
 - séjours (colonies) de vacances.
- ⊕ l’organisation de formations relatives à l’animation socioculturelle.

1.3. Vie statutaire

Les ‘Enfants des Côtes’ ne sont ni un service public ni un service marchand. C’est une association. Elle est gérée par un conseil d’administration composé de 20 personnes au plus. Parmi ces personnes, certaines sont désignées par d’autres organisations du SIVOM des Côtes :1 représentant par commune, 1 représentant du syndicat intercommunal, 1 représentant pour chacune des associations du territoire qui le demande, 1 enseignant pour représenter l’école, 1 représentant des parents d’élèves élus au conseil d’école. Les autres membres sont des parents bénévoles, élus une fois par an dans le cadre d’une assemblée générale.

¹ Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

1.4. Contexte réglementaire

Les ‘Enfants des Côtes’ sont autorisés par le Service Départemental à la Jeunesse, à l’Engagement et aux Sports (SDJES) à recevoir des mineurs de manière collective et régulière dans le cadre d’Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH). Le SDJES lui délivre également l’autorisation d’accueillir des mineurs de moins de 6 ans, après avis de la Protection maternelle & infantile (PMI – Conseil départemental & Préfecture).

L’association respecte les recommandations de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) pour l’hygiène et la restauration collective. Les repas sont servis en liaison chaude par un traiteur agréé.

1.5. Conventions et partenariats

Les ‘Enfants des Côtes’ appliquent les termes d’un contrat de cofinancement conclu entre la Caisse d’allocations familiales de la Moselle et l’Eurométropole de Metz (Convention Territoriale Globale).

Une convention signée en 2013 fixe les rapports entre ‘Les Enfants des Côtes’ et le SIVOM. Depuis 2015, le syndicat intercommunal est signataire d’un Projet éducatif territorial (PEDT) qui s’impose à l’association.

A l’exception de la cotisation annuelle et des majorations, tous les tarifs des activités périscolaires et extrascolaires proposées par l’association sont modulés en fonction des quotients familiaux et du nombre d’enfants inscrits de chaque famille.

1.7. Locaux

Depuis septembre 2012, l’association est hébergée au sein de l’Ensemble éducatif des Côtes, un bâtiment construit aux normes BBC à Vezon, sur la commune de Marieulles. L’Ensemble éducatif des Côtes est la propriété du SIVOM. En plus de l’association, il accueille les bureaux du syndicat intercommunal et l’unique école du territoire sur une surface globale de 80 ares (2400m² de bâti – 4800m² de cours et d’espaces verts – 800m² de parking). Par convention, le SIVOM met gracieusement l’Ensemble éducatif des Côtes à la disposition de l’association. Celle-ci valorise dans son budget les frais imputables à son fonctionnement mais payés par le propriétaire. Depuis 2023, les ‘Enfants des Côtes’ sont propriétaires d’une aire de jeux aquatiques et d’un bâtiment dédié à la formation. Ces équipements ont été installés sur une partie des espaces extérieurs cédée par le SIVOM en bail emphytéotique.

1.8. Personnel

L’association fonctionne avec une équipe de 15 professionnels qui réalisent un nombre d’heures correspondant à 8 ETP. Cette équipe qualifiée (DEJEPS – BAFD – BAFA – CAP ‘Petite Enfance’) est placée sous l’autorité d’un directeur. Elle est composée de 8 salariées des ‘Enfants des Côtes’ (6 ETP) et de 7 agents mis à disposition par le SIVOM (2 ETP).

1.9. Une gestion qui s'efforce de préserver l'environnement

Les ‘Enfants des Côtes’ s’efforcent de modifier leur fonctionnement dans le sens de la protection de l’environnement. L’association gère la cantine de façon à limiter drastiquement le gaspillage. Elle recycle le reste des déchets alimentaires dans le composteur du jardin pédagogique. Elle sert des aliments issus de l’agriculture biologique aux goûters et aux pique-niques lors des mercredis loisir et des centres aérés. Elle met en place le tri des déchets dans les bâtiments de l’Ensemble éducatif des Côtes. Elle réalise le plus possible ses documents photocopiés sur des versos de feuilles déjà utilisées. Enfin, parce qu’il reste beaucoup à faire pour élaborer une démarche cohérente et globale, elle invite ses adhérents à lui suggérer toute idée pouvant contribuer à réduire l’empreinte écologique de son fonctionnement.

D’un point de vue pédagogique, l’association développe tout au long de l’année des activités sur le thème de l’éducation à l’environnement.

2. Finalités éducatives

2.1. Traduction des finalités éducatives dans les animations

Afin de renforcer l’efficacité et la cohérence pédagogiques de ses programmes d’animation, l’association ‘Les Enfants de Côtes’ fait converger la plupart d’entre eux vers l’un ou l’autre des ces cinq thèmes :

- ✚ Thème n°1 : éducation culturelle et aux écrans
- ✚ Thème n°2 : éducation à l’environnement
- ✚ Thème n°3 : éducation physique et à l’attention
- ✚ Thème n°4 : éducation à la diversité et à la solidarité
- ✚ Thème n°5 : éducation à la citoyenneté et à la démocratie

Ces thèmes sont développés transversalement sur les différents temps d’accueil des enfants et des adolescents.

2.2. Education culturelle et aux écrans

L’association ‘Les Enfants des Côtes’ considère que l’éducation culturelle contribue pleinement à l’épanouissement intellectuel des jeunes. Celle-ci doit compenser la pauvreté des modèles culturels hégémoniques véhiculés par la société de consommation, notamment via les médias de masse (télévision, internet, ...). Parallèlement, l’utilisation souvent abusive et inappropriée des écrans (télévisions, consoles de jeux, ordinateurs, tablettes et téléphones portables) est à l’origine de problèmes préoccupants en matière de santé et de socialisation des enfants et des adolescents (troubles du sommeil, du comportement et de la concentration, surpoids, retards du langage et de la motricité, contenus traumatisants, addictions, harcèlement numérique, ...).

L’association ‘Les Enfants des Côtes’ fait découvrir aux jeunes qui fréquentent ses services périscolaires et extrascolaires toutes une palette de disciplines, en s’appuyant sur les associations proches existantes ainsi que sur les parents et les enfants déjà engagés dans une pratique artistique ou culturelle. L’association permet également aux enfants et aux adolescents d’avoir accès à des productions

culturelles de qualité et leur apprend à cette occasion à respecter le travail des artistes et à exprimer leur ressenti vis-à-vis des œuvres. L'association met en place des animations consacrées à l'éducation à l'image et aux médias. Elle organise une fois tous les deux ans la 'Semaine sans écran'. Elle prohibe dans ses services l'usage par les enfants des téléphones portables et de tout autre appareil personnel connecté.



Séance 'Bébés lecteurs' – mercredis loisir – juin 2025
(dans le cadre du transfert de compétences entre l'association Kéatous et 'Les Enfants des Côtes')

2.3. Education à l'environnement

Consciente des enjeux environnementaux cruciaux qui se jouent actuellement à l'échelle de la planète, l'association 'Les Enfants des Côtes' veut agir concrètement au niveau local.

Ses services périscolaires et extrascolaires lui offrent un terrain privilégié pour développer une véritable politique d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Elle peut en outre s'appuyer :

- ⊕ sur le site naturel des communes du SIVOM des Côtes qui appartient au parc naturel régional de Lorraine ;
- ⊕ sur l'Ensemble éducatif des Côtes, dont les équipements (structure en bois, panneaux photovoltaïques, toiture végétalisée, chaudière à bois, ventilation double flux apparente, jardin et mare) peuvent être exploités d'un point de vue pédagogique ;
- ⊕ sur la création, l'entretien et l'animation d'un jardin et d'une marre pédagogiques.

2.4. Education physique et à l'attention

L'association 'Les Enfants des Côtes' voit dans le sport l'opportunité de faire vivre aux enfants et aux adolescents une expérience de socialisation, source d'épanouissement personnel. Elle leur fait découvrir toutes une série de disciplines, en s'appuyant sur les associations proches existantes et les services sportifs de la fédération d'éducation populaire à laquelle elle est affiliée (USEP et UFOLEP de la Ligue de l'enseignement – Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle). Sa politique d'éducation physique met l'accent sur le plaisir de se dépenser, le contrôle de son agressivité et l'apprentissage du respect du partenaire de sa propre équipe, de l'équipe adverse et de l'arbitre.

En parallèle de la pratique du sport, l'association développe chez les enfants la pratique de la méditation de pleine conscience. En utilisant une pédagogie déconnectée de toute référence religieuse, la méditation leur permet de développer leur attention et de se défendre contre un environnement dispersif, source de stress et d'instabilité émotionnelle.



*Initiation au basket - accueil périscolaire - septembre 2024 :
(activité de la pause méridienne – 2^{ème} service)*

2.5. Education à la diversité et à la solidarité

L'épanouissement intellectuel et l'accomplissement civique des jeunes dépendent en partie de leur capacité à faire émerger l'humanité commune des individus derrière leurs particularités et à apprêhender leurs différences comme une richesse et non comme une menace. Cette capacité n'est pas naturelle, elle s'apprend.

L'association 'Les Enfants des Côtes' veut contribuer à cet apprentissage en développant une politique d'éducation à la diversité et à la solidarité. Cette démarche doit permettre aux enfants et aux adolescents dont elle organise une partie des loisirs :

- ⊕ d'identifier les cultures dont ils sont issus ;
- ⊕ de découvrir des réalités sociales étrangères à leur environnement ;
- ⊕ d'apprendre à suspendre leur jugement ;
- ⊕ de comprendre la plus-value apportée par l'exercice de la solidarité.

2.6. Education à la citoyenneté et à la démocratie

L'association 'Les Enfants des Côtes' ne confond pas la citoyenneté avec la civilité. Si l'apprentissage des règles de bienséance est incontournable pour les enfants et les adolescents, l'éducation à la citoyenneté est une démarche différente qui leur permet de comprendre que seule leur participation à la vie collective est susceptible de protéger la démocratie et les droits de l'être humain.

Une éducation à la citoyenneté se structure autour des apprentissages suivants :

- ⊕ Savoir écouter et respecter les avis divergents des siens ;
- ⊕ Etre capable de poser des questions, de chercher à comprendre avant de faire un choix ;
- ⊕ Réussir à exprimer ses choix, à les défendre en développant une argumentation ;
- ⊕ Connaître et utiliser différents processus de délibération collective ;
- ⊕ Comprendre et expérimenter la démarche de consensus.

Conclusion

Le projet éducatif des 'Enfants des Côtes' est consultable en ligne sur le site internet de l'association et dans le hall de l'Ensemble éducatif des Côtes. Il appartient à tous les membres, et notamment aux administrateurs, d'évaluer l'adéquation entre les finalités annoncées et le rapport d'activités de l'association présenté en assemblée générale.



*Initiation au yoga – accueil périscolaire – juin 2025
(‘temps court’ - pause méridienne - 1^{er} service)*